

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Résumé d'interrogatoire à huis clos : John Hannaford et Nathalie G. Drouin*

Les avocats de la Commission ont interrogé John Hannaford – greffier du Conseil privé – et Nathalie G. Drouin – sous-greffière du Conseil privé et conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (« **CSNR** ») auprès du premier ministre – au cours d'audiences à huis clos tenues en juillet et août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger les témoins. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Témoins

- [1] John Hannaford est greffier du Conseil privé. Il occupe ce poste depuis juin 2023. Il a rejoint le gouvernement fédéral sous contrat après avoir obtenu son diplôme de droit et effectué un stage à la Cour d'appel de l'Ontario. Il est devenu membre du Service extérieur en 1996, où il a occupé un certain nombre de fonctions juridiques et commerciales. Sa première affectation a été à Washington, D.C., de 1998 à 2001. Il a ensuite été ambassadeur du Canada en Norvège de 2009 à 2012. Il est retourné au Bureau du Conseil privé (« **BCP** »), où il a occupé diverses fonctions, notamment celle de conseiller de la politique étrangère et de la défense auprès du premier ministre pendant quatre ans. Il a ensuite été sous-ministre du Commerce international, Affaires

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

mondiales Canada (« **AMC** ») (2019-2022) et sous-ministre des Ressources naturelles (2022-2023).

- [2] Nathalie G. Drouin a été nommée CSNR à compter du 27 janvier 2024. Elle conserve ses fonctions précédentes de sous-greffière du Bureau du Conseil privé et de secrétaire associée du Cabinet, auxquelles elle a été nommée en août 2021. Elle a précédemment occupé les fonctions de sous-ministre de la Justice et de sous-procureure générale du Canada (2017-2021).

2. Interrogatoire par les avocats de la Commission

2.1 Le Panel des cinq

- [3] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un mémorandum du 2 août 2023 adressé au greffier, intitulé [TRADUCTION] « Reprise des séances d'information des membres du Panel des cinq à l'été 2023 »¹. Le mémorandum se lit en partie comme suit :

[TRADUCTION] Dans le rapport du 6 avril 2023 intitulé *Contre une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques du Canada* (le rapport LeBlanc-Charette), le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que les membres du Panel des cinq soient toujours prêts à assumer les responsabilités qui leur incombent. Dans le cadre des mesures à venir pour atteindre cet objectif, le rapport LeBlanc-Charette a noté que les nouveaux membres du Panel des cinq assisteraient à des réunions d'information dans les trois mois suivant leur nomination à leur nouveau poste afin d'expliquer les rôles et les responsabilités du Panel des cinq et que tous les membres se réuniraient régulièrement à partir du printemps 2023.

- [4] M. Hannaford a confirmé que les réunions d'information mentionnées dans ce passage ont eu lieu.
- [5] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à la page 3 du même mémorandum, qui présente une approche recommandée comprenant des séances d'information individuelles suivies d'une réunion initiale du Panel des cinq, puis de

¹ CAN028183.

NON CLASSIFIÉ

réunions régulières tous les 2 à 3 mois. Il a été demandé à M. Hannaford si cette approche s'était concrétisée.

- [6] M. Hannaford a indiqué qu'il avait assisté à une séance d'information individuelle et qu'il pensait que tous les autres membres du Panel des cinq avaient également participé à une telle séance. Il note que le Panel s'est réuni plusieurs fois depuis.
- [7] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins aux pages 4 et 5 du mémorandum, qui se lisent en partie comme suit :

[TRADUCTION] **Mise à jour de la directive du Cabinet sur le protocole**

[...]

o [...] Le Secrétariat des institutions démocratiques du BCP a commencé à travailler à la mise à jour de la directive du Cabinet sur le protocole.

o Les réunions d'information du Panel des cinq au cours de l'année à venir serviront à examiner des améliorations possibles de la directive du Cabinet et à en discuter. Ces améliorations peuvent, si elles sont acceptées, impliquer des changements dans le fonctionnement du Panel des cinq, dans des domaines comme l'approche du protocole en matière de communication publique. Tout changement de ce type devra être reflété dans les futures réunions d'information du Panel des cinq.

o Une mise à jour de la directive du Cabinet pourrait contribuer à répondre aux préoccupations soulevées par l'attention considérable accordée récemment par les médias et le Parlement à l'ingérence électorale étrangère...

- [8] Les témoins ont été invités à s'exprimer sur ce que la mise à jour de la directive du Cabinet pourrait faire pour restaurer la confiance du public et répondre à l'attention qu'il porte à l'ingérence étrangère (« IE »). M. Hannaford a présenté le contexte de toute modification éventuelle de la directive. Il a indiqué que, depuis sa nomination à titre de greffier, il considère que la présidence du Panel des cinq est l'une des fonctions les plus importantes qu'il exerce en tant que secrétaire du Cabinet. Il a noté que plusieurs rapports, du rapport Rosenberg au rapport LeBlanc-Charette, recommandent au gouvernement de s'assurer que le Panel des cinq soit une organisation permanente et vigoureuse. Il partage ce point de vue et y est parvenu à la même conclusion indépendamment de ces rapports. Pour que le Panel des cinq soit efficace pendant la période de transition, il doit s'entraîner à l'avance à exercer son rôle. Il a décrit une triple approche face à ce travail :

NON CLASSIFIÉ

- a) Premièrement, le Panel des cinq doit s'assurer qu'il dispose d'un corpus continu de connaissances sur les élections partielles et les élections dans d'autres territoires de compétence. Le Panel des cinq examine des exemples internationaux pour voir en quoi l'IE peut jouer un rôle dans les processus démocratiques.
- b) Deuxièmement, le Panel des cinq réfléchit à la manière dont il mène ses travaux. Il a indiqué que ce groupe envisageait différentes approches. Lors d'une réunion, peut-être la première [sous son mandat], le Panel des cinq a discuté d'une distinction entre l'IE en ligne et l'IE humaine. Les activités en ligne se font largement sous la forme de mésinformation ou de désinformation et peuvent comporter des éléments secrets, mais aussi beaucoup d'éléments manifestes. Par conséquent, la lutte contre ces activités ne se limite pas aux outils que le gouvernement utiliserait dans les cas plus classiques d'espionnage. Le Panel des cinq a reconnu que la société civile peut jouer un rôle dans le renforcement de la résilience face aux risques et aux tactiques en ligne. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Panel a fait appel aux centres de l'Université McGill et de l'Université de Toronto. M. Hannaford a décrit ceci comme une conversation exploratoire pour déterminer les chevauchements entre les fonctions de ces centres, ce que le Panel des cinq essaie de réaliser et ce que le Mécanisme de réponse rapide (« **MRR** ») d'AMC essaie d'accomplir. Il a également évoqué les élections à Taïwan. La société civile y a joué un rôle important en détectant et en réfutant des vagues d'informations provenant de diverses plateformes qui auraient pu avoir une incidence sur la crédibilité de l'élection. M. Hannaford a indiqué que cela avait renforcé la résilience de la population. Le Panel continue de réfléchir à ce type de méthode de travail.
- c) Troisièmement, le Panel des cinq examine la manière dont il peut communiquer avec les autres au sujet de son travail. Il est important pour le Panel de situer son travail dans la période de transition, mais il peut également parler de son travail en dehors de cette période. M. Hannaford a déclaré qu'il n'était pas idéal que le public entende parler du Panel uniquement pendant la période de transition. Il est important que le Panel essaie d'expliquer le travail qu'il effectue afin que la

NON CLASSIFIÉ

population en général reconnaisse l'ensemble des questions qu'il aborde, et qu'il y ait des personnes qui prennent cela au sérieux et qui s'y intéressent. Si c'est fait correctement, si le Panel des cinq doit ensuite communiquer pendant une élection, il disposera d'un contexte général pour le faire. Le Panel s'efforce de déterminer les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif. L'une des options examinées consiste à permettre aux représentants des médias de l'observer en train de travailler sur un scénario. Le Panel utilise des scénarios pour réfléchir aux types de situations auxquelles il pourrait être confronté. Ces scénarios n'ont rien de secret en soi, puisqu'ils sont fictifs. Cependant, ils peuvent aider les gens à comprendre le travail du Panel et les situations auxquelles il peut être confronté.

- [9] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à l'ordre du jour annoté de la retraite du Panel du 25 mars 2024, qui aborde certains des thèmes qu'il venait de présenter². L'ordre du jour indique que le service des communications du BCP a tenu une discussion sur la présentation du Panel auprès des Canadiennes et des Canadiens. Il a été demandé à M. Hannaford de s'étendre sur tout plan de communication et sur les risques inhérents à toute communication.
- [10] M. Hannaford a déclaré que le Panel des cinq réfléchit proactivement à la manière d'assurer une compréhension plus large de son travail et de ses paramètres. Il a fait remarquer qu'il était inhabituel pour un comité de SM d'élaborer un plan de communication pour ses activités. Cependant, le Panel lui-même est inhabituel en raison de ses responsabilités particulières au cours de la période de transition. Il est important de situer son travail dans le cadre du discours public, car il existe des questions sur le rôle possible de l'IE dans les élections canadiennes et sur l'évolution des techniques qui peuvent être utilisées pour s'ingérer. L'un des rôles du Panel est de participer aux efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour renforcer la résilience du public. Il doit également donner l'assurance qu'une gouvernance est en place pour faire face à l'IE en cas de problème. Cela fait partie d'un exercice de renforcement de la confiance, car cela montre que le Panel a anticipé les défis potentiels, qu'il dispose d'un moyen de les relever, et que si le public n'entend pas parler de lui pendant une élection,

² CAN033655.

NON CLASSIFIÉ

cela indique qu'aucune situation n'a atteint le niveau nécessitant qu'il s'inquiète de la liberté ou de l'équité du processus électoral.

[11] M. Hannaford a déclaré que le Panel voulait s'assurer d'atteindre ses objectifs en matière de communication et qu'il souhaitait donc faire preuve de discernement dans ses communications. Le Panel a envisagé différentes manières de communiquer avec le public, par exemple, en organisant une séance d'information technique avec les médias en général, en organisant un événement de presse plus formel, en permettant aux représentants des médias d'assister à un exercice de simulation, ou en combinant ces approches.

[12] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à une autre section de l'ordre du jour annoté du 25 mars, qui indique ce qui suit : [TRADUCTION] « Quels sont les risques liés à la communication sur le Panel, en particulier en ce qui concerne la désinformation? ». M. Hannaford a rappelé que le Panel doit être conscient du fait que lorsqu'il participe au discours public, il fait partie de la dynamique générale de ce discours. En cas d'inquiétudes concernant la désinformation, la tentative du Panel de les réfuter peut en soi être perçue comme partielle. Il y a des risques à ce que le Panel participe à cet exercice. Il y a également un risque si le Panel tente de devenir le « ministère de la Vérité », en se positionnant comme un arbitre. Si le Panel cherche à corriger chaque élément de désinformation sur toutes les plateformes, il sera submergé par le volume. Il convient de faire preuve d'un certain discernement quant au rôle qu'il doit jouer et à la manière dont il doit traiter les caractérisations de la vérité.

[13] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à une section de l'ordre du jour annoté du 25 mars qui résume une séance d'information prévue donnée au Panel par le Réseau canadien de recherche sur les médias numériques (« **RCRMN** ») au sujet de la lutte contre la mésinformation et la désinformation, de l'état de l'écosystème canadien de l'information et des outils d'analyse de cet écosystème. M. Hannaford a déclaré que c'était l'occasion pour le Panel d'entendre le RCRMN, qui est composé de chercheurs de la Munk School de l'Université de Toronto et de l'Université McGill. Ces chercheurs ont cartographié le volume d'activité sur les médias numériques. M. Hannaford a confirmé que le Secrétariat des institutions démocratiques du Bureau du Conseil privé

NON CLASSIFIÉ

(« **SID du BCP** ») était déjà en relation avec ce groupe, et que certains de ses membres sont des experts réputés que le gouvernement connaît.

- [14] Le RCRMN a expliqué son travail et les capacités qu'il développe. Les membres du Panel ont expliqué à leur tour leur travail au RCRMN. M. Hannaford a déclaré qu'ils sont conscients de la manière dont les sociétés renforcent leur résilience et leurs connaissances sur ce type d'activités [de mésinformation et de désinformation]. Même si le gouvernement a un rôle à jouer, ils reconnaissent que ce rôle n'est pas exclusif. Les experts peuvent jouer un rôle très important. Les membres du Panel des cinq reconnaissent également qu'un certain degré de séparation par rapport au gouvernement est important pour garantir la crédibilité des experts. Ces groupes doivent être en mesure d'exprimer leur point de vue en toute indépendance.
- [15] M. Hannaford a décrit un exemple récent du travail du RCRMN dans la pratique, en relation avec une quantité considérable d'activités effectuées par des robots qui ont eu lieu sur Twitter en août 2024 au sujet d'un événement du Parti conservateur du Canada (« **PCC** ») à Kirkland Lake. En toute indépendance par rapport au gouvernement, le RCRMN a analysé l'activité en ligne et a rendu ses premières conclusions publiques. M. Hannaford a déclaré que ce type d'analyse indépendante était très important. Le gouvernement peut effectuer une partie de ce travail par l'intermédiaire du MRR, mais ce dernier se concentre sur les activités de désinformation internationales. La capacité du gouvernement dans l'espace national est lacunaire. Ces lacunes sont en cours d'évaluation. Cependant, l'autre élément est le travail effectué par les groupes de la société civile, qui peuvent être extraordinairement puissants, à certains égards plus puissants que le Panel des cinq, en raison du degré d'indépendance par rapport au gouvernement.
- [16] M^{me} Drouin a déclaré que le RCRMN s'inscrit dans les discussions sur la manière de mesurer l'impact de la mésinformation ou de la désinformation. Le RCRMN est capable de déterminer si un message a été fortement amplifié ou transmis. Cela permet au Panel d'évaluer le degré de pénétration d'une information. C'est l'un des outils qu'il peut utiliser pour évaluer le risque qu'une fausse information ou une désinformation ait eu un impact sur les votes ou sur les perceptions des électeurs concernant une situation

NON CLASSIFIÉ

particulière. Cet outil n'est pas une panacée, mais il pourrait être utile lors des prochaines élections.

[17] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à deux questions de discussion figurant dans l'ordre du jour annoté du 25 mars :

- Comment déterminerez-vous qu'une perturbation de l'écosystème de l'information provient d'une entité étrangère ou nationale? Votre système d'alerte permettra-t-il d'attribuer un incident?

[18] M. Hannaford a indiqué que les membres du Panel des cinq posent ces questions au RCRMN, car ils se les posent eux-mêmes. Ils veulent donc comprendre la capacité du RCRMN à attribuer la mésinformation ou la désinformation. Reconnaissant le fait qu'il y a toujours un certain degré de mésinformation en ligne et un certain degré d'activité, il est pertinent de déterminer sur quoi se concentrer en tant que groupe.

[19] M^{me} Drouin a déclaré que le RCRMN est indépendant : le gouvernement ne peut pas lui dire quoi faire. Elle a noté que lorsqu'Al Sutherland a parlé aux chercheurs du RCRMN de l'incident de Kirkland Lake, ils travaillaient déjà sur le sujet – ils n'avaient pas besoin d'en être informés. C'est la raison d'être du RCRMN : s'il voit quelque chose de pertinent, il n'a pas besoin de directives de la part du gouvernement. Le RCRMN peut apporter une valeur ajoutée à l'écosystème. M^{me} Drouin n'anticipe aucun problème de collaboration avec le RCRMN. Il existe une convergence d'intérêts et le RCRMN peut apporter une valeur ajoutée en faisant la lumière sur une question sans recevoir de directives du gouvernement.

[20] Les avocats de la Commission ont demandé aux témoins comment ils envisagent l'interaction entre le RCRMN et le Panel pendant la période électorale, en particulier compte tenu de l'indépendance du RCRMN. M. Hannaford dit qu'il y a certainement eu une réflexion sur ce point, mais pas de conclusion particulière. Après l'incident de Kirkland Lake, il s'est enquis de l'étendue des contacts entre le gouvernement et les chercheurs du RCRMN pour former leur opinion. Il croit comprendre qu'il y a eu un certain échange d'informations, mais qu'il s'agissait davantage d'une convergence que d'une orientation donnée par le gouvernement. Il pense qu'il pourrait en être de même au fur et à mesure de l'évolution de ce processus.

NON CLASSIFIÉ

- [21] Les avocats de la Commission se sont référés à une autre section de l'ordre du jour annoté du 25 mars, [TRADUCTION] « Exercices de scénarios par le Panel des cinq ». Cette section stipule ce qui suit : [TRADUCTION] « Rappeler aux membres du Panel des cinq que les scénarios sont destinés à leur permettre de débattre et d'envisager différentes options de réponse aux incidents, y compris des mesures ou des outils autres qu'une annonce publique par le Panel des cinq pendant la période électorale. »
- [22] M. Hannaford a déclaré qu'ils discutaient de mesures autres que celles que le Panel des cinq pourrait prendre lui-même. Le gouvernement continue de disposer d'une série d'outils pendant la période de transition. Le Panel existe dans un but précis et a un mandat précis, tout comme le Groupe de travail. Cependant, d'autres outils restent disponibles. Par exemple, si une réponse diplomatique est nécessaire, AMC peut agir. Si des mesures peuvent être prises pour résoudre un problème qui ne constitue pas une menace pour des élections libres et équitables, d'autres outils sont disponibles. Les scénarios ont pour but d'encourager la réflexion sur l'ensemble des outils disponibles, et pas seulement sur ceux dont dispose le Panel des cinq.
- [23] M. Hannaford a souligné que le rôle du Panel ne se limite pas à « l'annonce ». Le Panel des cinq et la fonction publique en général ont un rôle particulier à jouer pendant la période de transition. Si des questions préoccupantes se posent en matière de sécurité nationale, en particulier dans un contexte électoral, le Panel en discutera. Le Panel comprend les plus hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada et tous les pouvoirs individuels que ces fonctionnaires peuvent avoir. Par exemple, si un consulat étranger fait quelque chose que le Panel considère comme inconvenant, le sous-ministre des Affaires étrangères a la capacité de prendre les mesures diplomatiques appropriées à l'égard de la personne concernée. La discussion du Panel ne se limite pas à la question de savoir s'il doit rendre un problème public; il peut y avoir plusieurs façons d'aborder ce problème. Cela pourrait inclure des communications si nécessaire, mais ne pas aller aussi loin.

NON CLASSIFIÉ

2.2 Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail »)

- [24] Les avocats de la Commission ont interrogé les témoins sur les propositions visant à rendre le Groupe de travail permanent et à en faire un secrétariat permanent au sein du BCP. M. Hannaford a déclaré qu'on se demande constamment si les organismes gouvernementaux devraient faire partie du BCP ou exister à l'extérieur. Le fait de loger une instance au sein du BCP permet d'exercer un certain effet de levier. L'inconvénient est que le BCP remplit principalement une fonction de coordination et de remise en question plutôt que d'être le chef de file d'une politique sur un ensemble de questions. L'augmentation de la taille du BCP peut entraîner une duplication des fonctions et soulever des questions quant à l'efficacité et à la meilleure façon d'utiliser cet organe au sein du système.
- [25] M. Hannaford a déclaré que le Groupe de travail devait s'appuyer sur l'ensemble de son réseau pour être efficace. Il est utile que des personnes du Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »), du MRR et d'autres services du ministère alimentent les travaux du Groupe de travail. Il n'est pas convaincu que le transfert de ce groupe d'experts au BCP serait très bénéfique. Cependant, le gouvernement étudie continuellement le fonctionnement de la structure actuelle et la meilleure façon de s'organiser.
- [26] M^{me} Drouin a déclaré que l'activité du Groupe de travail au cours de l'année écoulée avait été très utile en raison de la tenue de plusieurs élections partielles. Le Groupe de travail s'est concentré sur la transmission de renseignement au Comité des sous-ministres sur les interventions en matière de renseignement (« CSMGIR »). Elle ne sait pas si le Groupe de travail sera encore utile après les élections générales, lorsqu'il y aura moins de sièges vacants. Cependant, elle le trouve très utile pour l'instant. Elle est d'accord avec le greffier pour dire qu'elle n'a aucun problème à travailler avec le Groupe de travail même s'il n'est pas hébergé au BCP.

NON CLASSIFIÉ

2.3 Coordination gouvernementale sur l'IE

[27] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins au procès-verbal d'une réunion du comité des sous-ministres sur l'ingérence dans les affaires étrangères tenue le 20 avril 2023³ [à laquelle aucun des témoins n'a assisté, car aucun n'occupait ses fonctions actuelles à l'époque]. Le procès-verbal stipule ce qui suit :

[TRADUCTION] Au cours de cette réunion, la greffière a mentionné qu'avec le RSI [[Rapporteur spécial indépendant], il semble qu'ils soient assez à l'aise avec le Panel des cinq et le Groupe de travail, mais ce qui devient plus évident, ce sont les lacunes sur la façon dont l'IE est gérée entre les élections. Plus précisément, quel est le rôle des députés, du personnel travaillant sur l'IE, et où se situe la responsabilité ministérielle sur l'IE de manière plus générale?

[28] M^{me} Drouin était sous-greffière à l'époque et se souvient de ce qui a suivi ces discussions. De son point de vue, elles ont conduit à la directive ministérielle du ministre Mendicino, à la création du CSMGIR et à l'officialisation de la circulation de l'information au sein du BCP.

[29] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un autre passage du procès-verbal de la réunion du 20 avril :

[TRADUCTION] La CSNR a demandé au BCP de commencer à travailler sur la cartographie de ce processus. Essentiellement, comment le renseignement sur l'IE circule-t-il, comment les ministres sont-ils informés et comment exercent-ils leur responsabilité ministérielle? D'après ce qui existe actuellement, la gouvernance autour de l'IE semble bien fonctionner au niveau des députés et même entre le PM/CPM. Toutefois, cette lacune au niveau ministériel est préoccupante, et nous espérons que ce travail pourra nous éclairer sur la manière dont cette responsabilité pourrait être définie.

[30] M. Hannaford a expliqué qu'il y a un certain nombre de questions au sein du gouvernement qui transcendent le mandat d'un seul ministre; cela n'est pas propre à l'IE. C'est la raison d'être des comités de Cabinet et des divers autres mécanismes mis en place pour garantir que les différentes responsabilités sont exercées de manière coordonnée et efficace.

[31] M. Hannaford a évoqué plusieurs événements survenus depuis cette réunion du 20 avril 2023. L'un d'entre eux est la création du Conseil de sécurité nationale (« **CSN** »).

³ CAN030999.

NON CLASSIFIÉ

M. Hannaford a précisé que le CSN ne s'occupe pas uniquement d'IE, mais que l'ingérence électorale et l'IE relèvent de sa compétence, ce qui donne l'occasion de réunir plusieurs acteurs ayant des rôles différents. M. Hannaford a déclaré que l'une des raisons pour lesquelles le CSN est extrêmement important est qu'il force l'intégration des exercices de collecte de renseignement et d'élaboration de politiques au plus haut niveau du gouvernement. Ces deux éléments doivent être séparés; il est important que le renseignement ne soit pas uniquement guidé par les résultats politiques recherchés par le gouvernement. Toutefois, pour être efficace, le renseignement doit être présenté aux dirigeants dans le but de déterminer ce que le gouvernement va en faire. Il n'est pas très utile de se contenter de fournir un élément d'information intéressant. Il est judicieux que le renseignement fasse partie d'une discussion stratégique et tactique sur les implications politiques et sur ce que le gouvernement va faire. Ce regroupement des fonctions a une incidence plus large, car il se reflète ensuite dans les comités des sous-ministres et les comités des sous-ministres adjoints, et il favorise les discussions qui réunissent les différentes autorités concernées.

- [32] M. Hannaford a ajouté que le ministre de la Sécurité publique [M. LeBlanc] est désormais également ministre des Institutions démocratiques et ministre des Affaires intergouvernementales. Un seul ministre réunit désormais plusieurs autorités (mais pas toutes) liées à la lutte contre l'IE, ce qui est utile dans le contexte dans lequel le gouvernement opère. Il a noté qu'il y a également un aspect évident lié aux affaires étrangères à l'IE et aux autres ministres qui sont également concernés, donc la structure de gouvernance continue d'être importante.
- [33] M^{me} Drouin a ajouté que le rapport du rapporteur spécial indépendant avait constaté que le Panel des cinq et le Groupe de travail étaient très utiles, mais qu'entre les élections, il n'y avait pas de mécanisme particulier pour suivre les cas d'IE impliquant certains députés. Des mécanismes et des autorités existaient en dehors du Panel et du Groupe de travail pour combler cette lacune (par exemple, le SCRS disposait des autorisations pertinentes), mais il y avait un manque de coordination quant à la manière de gérer l'information et d'y répondre.

NON CLASSIFIÉ

[34] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins au projet de procès-verbal d'une réunion du CSMGIR tenue le 12 octobre 2023⁴. [Aucun des témoins n'y a assisté, mais le projet de procès-verbal mentionne l'intention d'avoir une discussion ultérieure avec M. Hannaford, qui était greffier à l'époque. Jody Thomas, CSNR à l'époque, a présidé la réunion]. Le procès-verbal indique ce qui suit :

[TRADUCTION] La présidente a suggéré qu'il vaudrait mieux que le coordonnateur IE soit situé au sein du BCP pour assurer la coordination à partir du centre. Invoquant le besoin urgent de coordination et d'action, elle a suggéré de revenir à l'essentiel et d'établir un nouveau mandat, une nouvelle politique et un nouveau cadre pour le bureau du coordonnateur de l'IE.

SP convient de la nécessité d'élaborer des modèles et des options possibles qui renforceraient la force de la fonction de coordonnateur de l'IE. Évoquant les réunions des SM sur la Chine et l'IE au cours de l'été, qui n'ont abouti à aucun résultat concret, la présidente a proposé d'engager une discussion avec le greffier afin d'obtenir des orientations sur la voie à suivre.

[35] M. Hannaford en a discuté avec M^{me} Thomas. Il a déclaré que cela reflétait le même type de discussion que le gouvernement avait à la même époque au sujet du Groupe de travail. Le coordonnateur de l'IE pourrait résider au BCP, mais il y a aussi des avantages à ce qu'il soit situé ailleurs. Aucune décision n'a été prise.

[36] M^{me} Drouin a ajouté que le coordonnateur de l'IE a été très occupé au cours de l'année écoulée avec le projet de loi C-70, et qu'il travaille maintenant sur sa mise en œuvre, ainsi que sur les séances d'information à l'intention des parlementaires. Elle a précisé que le rôle de coordonnateur de l'IE est davantage axé sur la politique que sur les opérations. Le coordonnateur de l'IE ne détermine pas, par exemple, qui doit être informé sur une question particulière. Il est logique qu'il soit affecté à Sécurité publique, car la fonction politique relève principalement de ce ministère. M^{me} Drouin a indiqué que le rôle que M^{me} Thomas envisageait pour le coordonnateur de l'IE n'est peut-être pas le même que celui qu'il joue aujourd'hui, ce qui peut expliquer ses commentaires. Toutefois, M^{me} Drouin ne pense pas que le rôle politique doive relever du BCP.

⁴ CAN044228.

NON CLASSIFIÉ

2.4 Dialogue avec les provinces et les territoires

- [37] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un mémorandum destiné au greffier et portant sur le renforcement du dialogue fédéral avec les provinces et les territoires sur les questions de sécurité nationale⁵. M. Hannaford a déclaré que lui et ses collègues avaient activement discuté de ce dialogue. Des discussions ont également eu lieu avant qu'il ne devienne greffier. Elles portent généralement sur la manière dont les différents ressorts peuvent aborder ensemble les questions de sécurité nationale. Récemment, l'accent a été mis sur la cybersécurité, la désinformation et la désinformation.
- [38] M. Hannaford a déclaré qu'ils ont cherché à accroître la capacité du gouvernement fédéral à échanger des informations classifiées avec les provinces et les territoires. Le projet de loi C-70 est important parce qu'il donne au SCRS plus de liberté pour procéder à ces échanges.
- [39] Une séance a été organisée en juillet 2024 avec les greffiers de l'ensemble du Canada afin d'aborder l'ensemble des problèmes rencontrés par le gouvernement fédéral et certaines des capacités qui leur permettraient d'avoir des discussions plus approfondies. Certains participants n'avaient pas d'habilitation de sécurité. Le BCP a encouragé une utilisation beaucoup plus large des habilitations de sécurité au niveau provincial et territorial afin que le gouvernement fédéral puisse être plus ouvert. Il a également été question des capacités techniques. Un succès récent a été le déploiement d'un réseau de communication sécurisé au sein du gouvernement fédéral en conséquence de l'épidémie de COVID-19. Les fonctionnaires de l'ensemble du gouvernement fédéral sont en mesure de tenir des réunions de Cabinet et des conversations de niveau Secret sur des écrans. Le gouvernement est en train d'étendre le réseau afin que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral puissent avoir des discussions plus approfondies sur les problèmes rencontrés par le gouvernement fédéral, mais aussi pour sensibiliser aux défis à relever et favoriser une communication

⁵ CAN033456.

NON CLASSIFIÉ

ouverte. Si les provinces ou les territoires observent des événements, ils disposeront d'un canal pour les aborder.

- [40] M^{me} Drouin a déclaré qu'elle travaillait avec le SCRS, Sécurité publique et le Centre de la sécurité des télécommunications (« **CST** ») sur les ordres du jour des breffages destinés aux provinces et aux territoires. Les breffages comprendraient un contenu commun à toutes les provinces et à tous les territoires, ainsi qu'un contenu propre aux risques auxquels une province ou un territoire particulier est confronté.
- [41] Les avocats de la Commission ont demandé si des discussions sur la lutte contre la désinformation et la désinformation ont lieu entre les différents ordres de gouvernement. M. Hannaford a indiqué qu'une réunion des greffiers a eu lieu en juillet [2024]. La sous-greffière Christiane Fox y a participé au nom du gouvernement fédéral, mais M. Hannaford sait que cette question a été abordée. Une partie de la discussion a porté sur la façon dont les institutions sont actuellement remises en question, ce qui est en partie le résultat de la désinformation et de la désinformation. D'autre part, les gouvernements ont des responsabilités, des expériences et des points de vue différents à échanger sur ces questions.
- [42] Les avocats de la Commission ont fait référence aux témoignages que la Commission a entendus sur la nécessité d'accroître la culture numérique et l'éducation relative aux médias pour lutter contre la désinformation et la désinformation, et ont demandé quel était le rôle de « l'éducation », qui relève de la compétence des provinces. M. Hannaford a indiqué que ce point précis avait été soulevé lors de la séance des greffiers en juillet 2024. Cette discussion est importante en partie parce que le volet éducatif commence dès le plus jeune âge, en ce qui a trait à l'éducation aux médias et la résilience par rapport à l'environnement dans lequel nous évoluons tous. Cela relève directement de la compétence provinciale, mais pour que les provinces s'en chargent, il faut qu'elles soient sensibles aux risques que le gouvernement fédéral perçoit à travers ses canaux.

NON CLASSIFIÉ

2.5 Breffages classifiés à l'intention des dirigeants des partis politiques

- [43] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un mémorandum de M^{me} Drouin destiné au premier ministre sur les breffages classifiés ad hoc⁶. M^{me} Drouin a déclaré que des renseignements avaient été portés à son attention et transmis au greffier, au premier ministre et au CSMGIR. Une discussion s'est ensuivie sur l'utilisation de ce renseignement et il a été décidé que les représentants des partis d'opposition seraient informés. L'objectif du mémorandum était d'informer le premier ministre que les dirigeants des autres partis seraient informés. Il ne s'agissait pas d'un mémorandum demandant une décision.
- [44] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un commentaire du BCP dans le mémorandum :
- [TRADUCTION] Le BCP note que le renseignement qui sera communiqué [...] le fait d'informer les chefs de partis sur ces questions permettrait aux partis eux-mêmes de cerner les problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour les résoudre.
- Le BCP note en outre qu'une approche ad hoc de la transmission [...] de renseignement n'est peut-être pas le mécanisme le plus efficace pour contrer les menaces à la sécurité nationale. Parallèlement à la mise en place d'un processus permettant d'organiser régulièrement des breffages classifiés à l'intention des chefs des principaux partis fédéraux, le BCP travaillera avec Sécurité publique Canada et la communauté de la sécurité et du renseignement afin de déterminer les mécanismes les plus appropriés pour transmettre du renseignement similaire à l'avenir.
- [45] M^{me} Drouin a témoigné qu'à la suite de la directive ministérielle du ministre de la Sécurité publique et des breffages subséquents à l'intention de certains députés, certains députés ont fait des déclarations en public ou à la Chambre des communes. L'objectif de la première phrase [du commentaire du BCP ci-dessus] était de rappeler [au premier ministre] que le BCP estimait que le breffage devait avoir lieu. Cependant, il existe des risques que les informations échangées avec les partis politiques soient utilisées et transmises de manière inappropriée. L'objectif de la deuxième phrase était de signaler que le BCP était prêt à organiser des breffages pour les caucus. Ces breffages ont eu lieu en juin [2024], sous la coordination du coordonnateur IE.

⁶ CAN047007.

NON CLASSIFIÉ

- [46] M^{me} Drouin a déclaré qu'il existe des risques liés à la divulgation de renseignement dans des circonstances où il peut ensuite être rendu public de manière inappropriée. Dans de telles circonstances, il y a un risque que l'information transmise soit perçue comme un fait établi alors que la réalité peut être plus nuancée. La réputation d'une personne peut s'en trouver indûment affectée. En outre, il existe un risque de divulgation des sources ou des techniques de renseignement.
- [47] Les avocats de la Commission ont renvoyé M^{me} Drouin à un courriel daté du 29 avril 2024, intitulé [TRADUCTION] « Sujets proposés pour la réunion d'information avec le PM mardi ». Ce courriel contient cinq points concernant des activités de cybermenaces ciblant les membres de l'Alliance interparlementaire sur la Chine, y compris les parlementaires. Le cinquième point se lit comme suit :
- [TRADUCTION] Si cette menace avait été évoquée aujourd'hui, je peux vous assurer que la directive aurait été suivie et que les organismes de sécurité auraient fourni proactivement des informations sur la menace aux parlementaires.
- [48] M^{me} Drouin a expliqué que ce courriel concernait la préparation d'un ordre du jour pour un breffage à l'intention du premier ministre. Ce jour-là, le BCP a pris connaissance d'informations selon lesquelles, en 2022, le CST avait informé la Chambre des communes d'une cyberattaque potentielle contre elle. Cette information a été rendue publique au printemps 2024, et une motion a été déposée pour faire une déclaration selon laquelle le privilège parlementaire n'avait pas été respecté en 2022 parce que le CST avait informé la Chambre des communes, mais pas les députés concernés eux-mêmes. M^{me} Drouin a expliqué que ces points avaient été préparés pour elle au cas où le premier ministre souhaiterait obtenir des informations sur cette question lorsqu'elle s'entreferait avec lui. Elle a fait remarquer que la cyberattaque potentielle s'est produite avant la publication de la directive ministérielle sur les menaces envers les parlementaires, que le CST s'est entretenu avec la Chambre des communes et que cette dernière a décidé de gérer la situation de son propre chef. Le cinquième point vise à préciser que, si une situation similaire se produisait aujourd'hui, la directive s'appliquerait et le gouvernement informerait personnellement les députés concernés.

NON CLASSIFIÉ

[49] M^{me} Drouin n'est pas certaine d'avoir transmis ces points au premier ministre lors de ce breffage, mais elle est certaine de lui avoir fourni ces informations ainsi qu'à son cabinet à un moment ou à un autre.

2.6 Rôle de la CSNR

[50] Il a été demandé à M. Hannaford de parler (1) de l'importance de la décision de faire du poste de CSNR un poste de sous-greffier et (2) de l'idée de définir le rôle de CSNR par le biais d'une lettre de mandat. M. Hannaford a indiqué que le BCP a pris deux initiatives au cours de l'année écoulée en ce qui concerne le rôle de CSNR.

Premièrement, il a désigné la fonction de sous-greffier. Cette initiative était importante, car elle témoignait de l'importance du poste. Il a fait remarquer que le SG-CSNR contribue aux décisions relatives aux mouvements de personnel dans la communauté des sous-ministres. M. Hannaford a dit avoir fait des recommandations au premier ministre sur les personnes qui devraient remplir certains rôles au sein de la communauté des sous-ministres, sur la base de discussions avec M^{me} Drouin et d'autres membres de son équipe. M. Hannaford a noté qu'en tant que sous-greffière, M^{me} Drouin est également membre de l'organe d'évaluation des performances des sous-ministres, ce qui renforce son rôle de haut niveau au sein de la communauté.

[51] Deuxièmement, M. Hannaford a noté que M^{me} Drouin est également la secrétaire du Conseil de la sécurité nationale nouvellement créé. Cela souligne le rôle de sous-greffier-CSNR au sein du système, et lui donne l'occasion de servir de point d'intégration sur les questions de sécurité nationale. Cette fonction est importante, car le gouvernement cherche à établir des priorités et à relever les défis actuels.

[52] M. Hannaford a indiqué qu'il y avait eu des discussions approfondies sur d'autres moyens de renforcer ces rôles, y compris l'envoi d'une lettre de mandat à la CSNR. Dans le système canadien, les lettres de mandat s'appliquent le plus souvent aux ministres. Elles définissent les orientations du premier ministre en ce qui concerne l'exercice des pouvoirs conférés à des charges précises. M. Hannaford considère qu'une lettre de mandat pour le CSNR est utile, mais pas nécessaire. Le rôle de CSNR évolue en fonction des défis auxquels le pays est confronté. M. Hannaford a déclaré

NON CLASSIFIÉ

que les structures en place renforcent cette évolution. Ce rôle doit pouvoir évoluer, car, à mesure que le monde évolue, toute personne jouant ce rôle sera confrontée à un ensemble de circonstances qui ne sont pas normalisées. Le problème de toute codification est qu'elle risque de laisser de côté les éléments qui comptent en fin de compte parce qu'elle se concentre uniquement sur les circonstances telles qu'elles sont perçues sur le moment. D'une part, une lettre de mandat permet de clarifier les attentes du premier ministre en ce qui concerne la fonction. D'autre part, le gouvernement doit veiller à ne pas définir la fonction d'une manière qui entraverait son évolution nécessaire.

3. Interrogatoire par le procureur général du Canada

- [53] Les témoins ont été invités à commenter la façon dont les questions de compétences fédérales et provinciales, et les limites qui les séparent, influencent l'approche du gouvernement en matière de dialogue avec les provinces et les territoires dans le domaine de la sécurité nationale. M. Hannaford a déclaré que les risques géopolitiques se manifestent de diverses manières au Canada et à tous les niveaux de la société. Cela s'explique en partie par les rôles des différents territoires de compétence; l'éducation en est un exemple. Il est important que le gouvernement fédéral n'aille pas au-delà de ses domaines de responsabilité lorsqu'il exerce son autorité sur les questions de sécurité nationale. Les responsabilités et les obligations de reddition de compte du gouvernement fédéral consistent à transmettre les informations lorsqu'il est en mesure de le faire, puis à travailler dans les limites des compétences et des lois pour faire face aux risques auxquels le Canada est collectivement confronté. L'échange d'informations avec les provinces leur permet d'exercer leurs pouvoirs dans leurs domaines de compétence en vue d'accroître la résilience collective du Canada.
- [54] Les avocats du procureur général du Canada ont renvoyé M^{me} Drouin au projet de procès-verbal de la réunion du CSMGIR du 12 octobre 2023 et au résumé de son entrevue, et lui ont demandé d'expliquer le processus d'intégration d'un nouveau rôle dans un appareil gouvernemental existant. M^{me} Drouin a expliqué que le poste de coordonnateur IE est nouveau. Elle a indiqué que, lorsque de nouveaux postes sont

NON CLASSIFIÉ

créés, les rôles sont définis, par exemple, dans une note de service. Mais souvent, les détails ne sont pas précisés. Des questions se posent alors sur l'étendue du rôle. C'est ce qui s'est passé lorsque le coordonnateur de l'IE a commencé son travail. Le gouvernement a tenté de déterminer l'étendue de ses activités, les informations dont il devait disposer et son rôle. En octobre 2023, ces questions étaient encore en discussion. Des questions similaires se sont posées, par exemple, lorsque le premier ministre a divisé les ministères responsables des affaires autochtones. Ces questions font partie intégrante de la création d'un rôle ou d'une fonction. M^{me} Drouin a fait remarquer qu'il faut normalement un certain temps pour résoudre ces questions et les éventuelles tensions internes. Par exemple, la création d'un rôle signifie que d'autres parties de l'appareil peuvent se voir retirer une partie de leur ancien rôle. Ce processus est normal.

- [55] Les témoins ont pris connaissance de l'ordre du jour annoté de la retraite du Panel des cinq et de la présentation du RCRMN. On leur a demandé si les résultats du RCRMN seraient soumis à l'examen du Panel des cinq pendant une période électorale. M. Hannaford a indiqué qu'il s'attendait à ce que ce soit le cas, notant que même si les discussions avec le RCRMN en étaient à un stade précoce, c'est ainsi que le Panel évalue l'information. Il a précisé qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une question de séquence, le Panel n'attendra pas les informations du RCRMN et n'y répondra pas. Cependant, toute information diffusée par le RCRMN et pertinente pour le travail du Panel des cinq sera examinée en même temps que les autres informations qu'il détient.